

Diction

On doit ce néologisme de sens à Gérard Genette qui, pour clarifier la question des régimes et critères de littéarité, a instauré la distinction désormais célèbre entre diction et fiction. Par ailleurs, il lui appartient également d'avoir tenté de corriger un déséquilibre au sein des études narratologiques. Constatant que celles-ci ont pour ainsi dire fait du récit fictionnel la matrice de tout récit, Genette attire l'attention des narratologues sur un angle mort de leur recherche, celui des récits non fictionnels ou récits factuels. Or autobiographies, lettres, journaux personnels et Mémoires sont des textes factuels. Gérard Genette distingue deux régimes de littéarité : le constitutif et [...]

Bibliographie

Gérard Genette, *Fiction et diction*, Seuil, 1991.

Id., « Fiction ou diction », dans *Poétique*, n° 134, avril 2003.



Auteur(s) de l'article:

[Simonet-Tenant Françoise](#)

Page:

254-255

Mots-clés:

[Poésie](#)

[Textes factuels](#)

Pour citer cet article:

Simonet-Tenant Françoise, « Diction », dans *Dictionnaire de l'autobiographie*, dir. F. Simonet-Tenant, avec la collab. de M. Braud, J.-L. Jeannelle, P. Lejeune et V. Montémont, Paris, Champion, 2017, p. 254-255, en ligne, URL : <https://ecrisoi.univ-rouen.fr/dictionnaire/diction>, page consultée le 22/11/2024.